



Règlement du concours de dessin du conseil municipal des enfants de La Châtaigneraie

SAMEDI 4 MAI 2024



Article 1 - Le concours est ouvert à tous entre 5 et 99 ans. L'autorisation parentale doit être obligatoirement signée pour chaque mineur participant. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents durant tout le concours.

Article 2 - Le concours se déroule le samedi 4 Mai 2024 à la Salle Félix Lionnet. Le public peut assister au concours.

Article 3 - Pour 2024, le thème imposé est : **JEUX OLYMPIQUES**. Le non-respect du thème est éliminatoire.

Article 4 - Chaque participant emporte ses propres crayons de couleurs ou feutres simples.

Article 5 - Les supports sont fournis par la mairie.

Article 6 - L'inscription est gratuite. Elle peut se faire sur place ou bien avant à la mairie.

Article 7 - Les participants se présentent à la salle Félix Lionnet le samedi 4 mai à partir de 14h, le concours se termine à 17 heures. Il n'est pas obligatoire de dessiner durant tout le temps du concours.

Article 8 - Une seule œuvre par participant est admise à concourir. Elle sera exposée le samedi salle Félix Lionnet de 18h à 18h30.

Article 9 - La remise des prix a lieu le samedi 4 mai à 18h. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 10 - Les œuvres primées dans toutes les catégories sont acquises à la ville de La Châtaigneraie.

Article 11 - Les auteurs des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit de la ville de La Châtaigneraie.

Article 12 - Le jury est composé d'un artiste, d'un ancien jeune du CME et d'un élu.

Article 13 - **Les catégories sont les suivantes :**

Prix enfants : 5 à 10 ans

Prix ados : 11 à 17 ans

Prix adultes : + de 18 ans

Un prix sera remis aux auteurs de chaque première œuvre des 3 catégories

Article 14 - Chaque participant est responsable de son œuvre et de son matériel pendant la durée du concours.

Article 15 - Les clichés photographiques et images vidéo prises à l'occasion du concours de dessin en vue de sa promotion sont réputés libres de droit.

Article 16 - La ville de La Châtaigneraie se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix. Elle peut également annuler le concours à tout moment quel que soit le motif.

Article 17 - L'inscription au concours implique l'acceptation du règlement.



Concours de dessin COUPON DE PARTICIPATION Samedi 4 mai 2024

Nom : Prénom :

Téléphone :

Courriel :@.....

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte
 J'accepte d'être recontacté par mail pour de futures éditions

Enfant 5-10 ans	Ados 11-17 ans	Adultes
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les enfants de moins de 18 ans, l'autorisation parentale de participation et de publication est OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) (père/mère) de l'enfant
..... (nom/prénom) autorise la participation de mon
enfant au concours de dessin.

Signature

À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT : MINEURS

Des photos seront prises lors du concours de dessin et publiées sur les outils de communication de la commune (site internet et IntraMuros de la commune de La Châtaigneraie, Au Fil de l'Info, page Facebook de la commune, compte Instagram de la commune).

- Nous autorisons la publication des photos de notre enfant :
- Sur la Page Facebook de la commune et Compte Instagram de la commune
 - Dans Au fil de l'Info (bulletin municipal)
 - Sur le site internet et IntraMuros de la commune

OU Nous n'autorisons pas la publication des photos de notre enfant

Date :

Signature
OBLIGATOIRE des parents

À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT : MAJEURS

- J'autorise la publication des photos dans lesquelles j'apparais
- Sur la page Facebook de la commune et compte Instagram de la commune
 - Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)
 - Sur le site internet et IntraMuros de la commune

OU je n'autorise pas la publication des photos dans lesquelles j'apparais

Date : Signature